



Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 11 avril 2019

PV N° 9/18-19

Présents (en visio-conférence) : P. BOSSARD, M. BRUNET-ENGRAMER, C. PASTOR, N. ZAJAC

Excusé : F. BADIN, F. JURY, R. UZAN & C. ZAKARIAN

• Organisation des finalités du challenge régional moins de 13 ans

Après étude des candidatures reçues, la COC confie au CLOC Achères l'organisation des finalités du challenge régional des moins de 13 ans féminines et masculins. La COC remercie les autres clubs candidats qui n'ont pas été retenus.

• Organisation des finalités des championnats moins de 17 ans et moins de 15 ans masc.

Après étude des candidatures reçues, la COC confie au S^t-Michel Sport l'organisation des finales des championnats élite et excellence moins de 17 ans et moins de 15 ans masculins. La COC remercie les autres clubs candidats qui n'ont pas été retenus.

• Organisation des barrages d'accession au championnat de France moins de 18 ans masc.

L'organisation des barrages d'accession au championnat de France moins de 18 ans masculins est décalée au week-end du 15-16 juin. Nous recherchons pour cette date une salle pouvant accueillir un tournoi à 4 le samedi + un éventuel match le dimanche.

WEEK-END DU 30-31/03

Pénalité sportive & financière

forfait

plus de 16 ans fém. – excellence, poule A <i>AC Bobigny vs CS Meaux</i>	CS Meaux	article 104.2.1 (a) des règlements généraux
--	----------	---

Pénalité financière

chronométrateur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant

plus de 16 ans fém. – N3R, play-downs <i>ES Sucy vs Paris SG 1B</i>	Paris SG	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans fém. – N3R, play-downs <i>Paris UC vs Ent. Val-d'Orge</i>	St-Michel Sport	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans masc. – pré-nationale, play-downs <i>AS Mantaïse vs Neuilly-Plaisance Sports</i>	Neuilly-Plaisance Sports	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)

non respect du délai d'envoi de FdMe

moins de 17 ans masc. – élite, poule B <i>Ent. Lagny / Serris vs Paris SG</i>	US Lagny-Montévrain	article 98.7 des règlements généraux
--	---------------------	--------------------------------------

non respect du délai d'envoi de conclusion

plus de 16 ans fém. – pré-nationale, poule A <i>ASV Chatenay-Malabry vs Ent. Soisy-Eaubonne</i>	ASV Chatenay-Malabry	article 93 des règlements généraux
plus de 16 ans fém. – pré-nationale, poule A <i>Ent. Noisy / Gagny 1D vs US Palaiseau 1B</i>	Noisy-le-Grand HB	article 93 des règlements généraux
plus de 16 ans fém. – pré-nationale, poule B <i>CHB Bry vs Courbevoie HB</i>	CHB Bry	article 93 des règlements généraux
plus de 16 ans masc. – excellence, poule B <i>CS Meaux vs HBC Soisy-Andilly-Margency</i>	CS Meaux	article 93 des règlements généraux
plus de 16 ans masc. – excellence, poule C <i>HBC du Loing vs Levallois SC</i>	HBC du Loing	article 93 des règlements généraux
moins de 17 ans masc. – excellence, poule B <i>AS S^t-Mandé vs S^{te}-Geneviève Sports</i>	AS S ^t -Mandé	article 93 des règlements généraux

moins de 17 ans masc. – excellence, poule B CSM Eaubonne vs AS Chelles	CSM Eaubonne	article 93 des règlements généraux
---	--------------	------------------------------------

anomalie FdMe (élément manquant)

moins de 17 ans masc. – excellence, poule A US Ivry vs Ent. Team 2 Rives	Triel / Chanteloup / Hautil HB	article 98 des règlements généraux
---	--------------------------------	------------------------------------

WEEK-END DU 6-7/04

Pénalité sportive & financière

forfait

plus de 16 ans fém. – pré-nationale, poule B Draveil HB vs Le Chesnay YHB	Le Chesnay YHB	article 104.2.1 (a) des règlements généraux
plus de 16 ans masc. – excellence, poule B CSA Kremlin-Bicêtre vs HBC La Therouanne	HBC La Therouanne	article 104.2.1 (a) des règlements généraux
plus de 16 ans masc. – excellence, poule C US Deuil-Enguien-Montmorency vs HBC du Loing	HBC du Loing	article 104.2.1 (a) des règlements généraux
plus de 16 ans fém. – excellence, poule B AS Mantaïse vs ES Sucy	ES Sucy	article 104.2.1 (a) des règlements généraux
plus de 16 ans masc. – honneur, poule A Paris SG 1C vs US Melun-Dammarie	US Melun-Dammarie	article 104.2.1 (a) des règlements généraux

utilisation colle (forfait)

moins de 17 ans masc. – élite, poule A CSM Finances vs Ent. Savigny sud-est Essonne	CSM Finances Savigny HB91	article 88.3 des règlements généraux
--	------------------------------	--------------------------------------

multiparticipation sur matches de championnat dans une même semaine de compétition

moins de 15 ans masc. – excellence, poule B US Lagny-Montévrain vs HBC Serris VE	HBC Serris VE	article 95.1 des règlements généraux
---	---------------	--------------------------------------

Pénalité financière

chronométrateur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant

plus de 16 ans fém. – N3R, play-offs Blanc-Mesnil SHB vs US Palaiseau 1B	US Palaiseau	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans fém. – N3R, play-downs Ent. Val-d'Orge 1B vs ES Sucy	ES Sucy	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans masc. – pré-nationale, play-offs Ent. Roissy / Pays-de-France vs Paris UC	Paris UC	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans masc. – pré-nationale, play-downs Neuilly-Plaisance Sports vs RCS Champigny	RCS Champigny	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)

non respect du délai d'envoi de FdMe

plus de 16 ans fém. – pré-nationale, poule A Paris SC vs Ent. Noisy / Gagny 1D	Noisy-le-Grand HB	article 98.7 des règlements généraux
---	-------------------	--------------------------------------

Transmission CRL

plus de 16 ans masc. – honneur, poule C CSM Bonneuil vs US Melun-Dammarie	match arrêté suite à envahissement de terrain	
--	---	--



Christian Pastor, président de la commission

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z